Envoyé en préfecture le 24/09/2015

Reçu en préfecture le 24/09/2015

Affiché le **22 SEP. 2015**ID: 083-218300424-20150917-DELIB2015 147-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres:

En exercice: 33

Présents ou représentés : 31

Qui ont pris part à la délibération : 31

Date de la convocation: 07/09/2015

Date d'affichage : 10/09/2015

de la Commune de COGOLIN Séance du Jeudi 17 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et le dix-sept septembre à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE.

PRESENTS: Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - Pascal CORDÉ - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Jean-Jacques GABERT - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Jonathan LAURITO - René LE VIAVANT - Jean-François FARNET - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS: Élisabeth CAILLAT à Marc Etienne LANSADE / Patrick GARNIER à Aimé GARNIER / Patrick CLAUDEL à Eric MASSON / Margaret LOVERA à Laëtitia PICOT / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Sébastien MACREZ à Pascal CORDÉ / Christelle DUVERNET à Maria De Fatima FIANDINO / Marie-Ly GARCIA à Rémy FÉLIX / Jeanne LAURITO à Jonathan LAURITO / Renée FALCO à Audrey TROIN / Michel DALLARI à Jean-François FARNET /

ABSENTS: Johan TOUCAS / Anthony GIRAUD /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Par délibération n° 2015/110 en date du 15 juin 2015, le Conseil Municipal a autorisé la constitution d'une servitude de passage au bénéfice du SYMIELECVAR pour l'implantation d'ouvrages souterrains sur la parcelle BD 100.

Or, il s'avère que les travaux concernent également les parcelles BD 102 et BD 125 propriétés communales et constituant la rue Alphonse Daudet à Cogolin Plage.

Les travaux seront réalisés par le Syndicat Mixte de l'Energie des Communes du Var (SYMIELECVAR), représentée par son Président, domicilié rue des Lauriers Pôle d'Activités à Brignoles (83170) qui

N° 2015/ 147

CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE AU BENEFICE DU SYMIELECVAR POUR CANALISATION SOUTERRAINE PARCELLES BD 102-125 – RUE ALPHONSE DAUDET

CM 17/09/2015

N° 2015/ 147

CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE AU BENEFICE DU SYMIELECVAR POUR CANALISATION SOUTERRAINE PARCELLES BD 102-125 – RUE ALPHONSE DAUDET

envisage de procéder à des ouvrages consistant à l'effacement des réseaux aériens de distribution électrique et téléphonique avec reprise des branchements d'abonnés et éventuellement réfection de l'éclairage public.

Afin de réaliser les travaux nécessaires à cet ouvrage, le SYMIELECVAR sollicite l'autorisation de la commune en vue de réaliser les ouvrages souterrains suivants :

- Réseau souterrain électrique,
- Branchement téléphonique,
- Eclairage public.

S'agissant d'une servitude consentie dans le cadre d'une opération d'utilité publique, la compensation forfaitaire pour ces travaux est déterminée à la somme de un euro non recouvrable.

Cette servitude sera régularisée par acte notarié ; les frais découlant dudit acte restant à la charge du SYMIELECVAR.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le SYMIELECVAR à bénéficier d'une servitude de passage sur les parcelles BD 102 et BD 125 au droit de la rue Alphonse Daudet pour l'implantation des ouvrages souterrains,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux formalités administratives,
- d'autoriser le SYMIELECVAR à procéder aux travaux avant signature de l'acte notarié,
- de désigner Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint aux fins de signature de l'acte notarié,
- de dire que la servitude de passage est accordée moyennant une compensation forfaitaire déterminée à la somme de un euro non recouvrable.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits A L'UNANIMITE.

Le Maire.



